Bilan carbone du Canton de Vaud : considérer les émissions totales

Auteur·ices : Marion Lanci (Chargée de mission politique, Objectif Climat Vaud) et Benoît Schilter (analyste bénévole, Objectif Climat Vaud)

Version du 26 août 2026

Résumé

- Le bilan carbone 2023 du canton de Vaud indique que **les émissions extraterritoriales représentent deux tiers (67%) des émissions totales**.
- L'utilisation de données du "Global Carbon Budget project" pour la Suisse suggère **une augmentation des émissions totales du canton entre 1990 et 2023**, due à une forte progression des émissions extraterritoriales.
- **L'empreinte carbone par habitant·e du canton de Vaud est parmi les plus élevées au monde**. Elle n'a pas ou très peu changé entre 1990 et 2023.

Pour contribuer à la prévention du réchauffement climatique, **la réduction des émissions extraterritoriales est indispensable**. Le Plan climat 2ème génération répond insuffisamment à cette nécessité. Les mesures actuelles doivent être renforcées et accélérées.

Préambule

La Coalition Objectif Climat Vaud publie un document en deux parties à propos du dernier bilan carbone du canton, rendu public en janvier 2026. Le bilan carbone permet à la coalition d'évaluer le succès ou l'échec des mesures politiques mises en œuvre actuellement au vu des impératifs de réduction pour 2030, 2040 et 2050.

Dans le cadre de ses activités d'observatoire citoyen de la politique climatique cantonale, le Cercle politique de la coalition a souhaité se pencher davantage sur les chiffres communiqués par le Conseil d'État, représenté par Valérie Dittli lors de la Conférence de presse du 30 janvier 2026, afin de clarifier l'empreinte carbone réelle du canton et de discuter succinctement les secteurs d'émissions de gaz à effet de serre (GES) et leurs trajectoires de réduction.

Cette première partie de notre analyse du bilan carbone traite de l'empreinte carbone du canton. La seconde partie aborde les secteurs d'émissions et discute des trajectoires de réduction et des perspectives.

Objectif Climat Vaud
Rue de Genève 52 1003 Lausanne
objectifclimat.ch

Bilan carbone vaudois : Généralités 3
Émissions territoriales entre 1990 et 2023 3
Émissions extraterritoriales et totales entre 2015 et 2023 4
Et si on prend 1990 comme année de référence ? 5
Perspectives 6
Références 9

Bilan carbone vaudois : Généralités

Le bilan carbone est un inventaire des émissions de gaz à effets de serre (GES) exprimées en tonnes de CO2 équivalent (t-CO2 eq, unité commune à tous les GES). Le dernier du canton de Vaud, établi par l'Office Cantonal de la Durabilité et Climat (OCDC) et publié en janvier 2026, se base sur les données de l'année 2023. Il s'agit du troisième bilan carbone du canton, après ceux publiés en 2022 et 2015, respectivement basés sur les données des années 2019 et 2015.

Les bilans carbone du canton se sont surtout focalisés sur les **émissions territoriales**, soit celles produites dans le territoire cantonal. Cela s'explique notamment par le contenu des accords internationaux et des politiques climatiques nationales et cantonales qui fixent des objectifs chiffrés de réduction uniquement pour ces émissions. Les émissions territoriales sont ainsi séparées des **émissions extraterritoriales**, liées à la production de marchandises et de services à l'extérieur du territoire cantonal mais consommés à l'intérieur du canton. Ces émissions font l'objet d'intentions de réduction sans objectifs chiffrés. **La somme des émissions territoriales et extraterritoriales constitue les émissions totales** qui reflètent **l'empreinte carbone du canton**, traitée dans cette première partie.

Le bilan carbone est considéré comme une photographie des émissions de GES à un instant *t*. Selon l'administration, il a pour objectif de suivre la dynamique des émissions de GES dans le temps et d'évaluer l'écart avec les objectifs de réduction d'émissions visés et inscrits dans la Loi fédérale Climat et Innovation (LCI) et dans le Plan climat Vaudois (1, p.5). **Les résultats ne sont pas directement exploités comme base de révision des politiques climatiques et n'induisent pas le développement automatique et rapide d'actions correctives.**

Émissions territoriales entre 1990 et 2023

Le bilan carbone 2023 révèle une réduction de 21% des émissions territoriales de gaz à effet de serre (GES) entre 1990[1] et 2023 (1). Durant cette période, la population vaudoise a augmenté, ce qui a pour effet que la réduction de GES exprimée par habitant·e parait plus importante (-45%) (1). Cette dé-corrélation entre émissions territoriales et population indique une décarbonation des activités de production dans le canton et un déplacement de certaines d'entre elles à l'étranger.

[1] 1990 est l'année de référence à partir de laquelle sont définis les trajectoires de réduction à l'échelle internationale prévues dans les accords internationaux.

Bien que certainement surestimée à cause d'éléments conjoncturels et méthodologiques (3), cette tendance peut être considérée comme encourageante montrant que les efforts actuels, bien que modérés, produisent un impact et de ce fait doivent être poursuivis. Toutefois, ces efforts doivent surtout être accélérés et renforcés pour atteindre les objectifs, comme l'indique l'étude prospective décrite dans le rapport du bilan carbone (1, p.10) : *"Si le rythme actuel de réduction des émissions se poursuit,* ***le canton de Vaud diminuera ses émissions territoriales d'environ 30% en 2030 par rapport à 1990, au lieu des 50% visés.*** *Pour atteindre ces objectifs, un doublement de la vitesse de réduction des émissions devra être atteint dans les prochaines années."*

Info : Le fait de communiquer un ordre de grandeur des émissions de GES par habitant·e comporte plusieurs limites. Tout d'abord, cela ***nie la part conséquente de responsabilité d'acteurs économiques*** *comme des entreprises, des banques et donne l'impression que l'empreinte carbone du canton est le résultat de choix et d'actions individuelles. Ensuite, cela communique l'idée d'une responsabilité commune de tous·tes les habitant·es du canton alors que* ***notre contribution et responsabilité individuelle dans le réchauffement climatique dépend de notre revenu et notre fortune*** *: plus on est riche, plus on émet de GES (2). Il faut donc se rappeler que* ***ce chiffre fait référence à une moyenne****, utilisée pour des comparaisons, par exemple entre États.*

Émissions extraterritoriales et totales entre 2015 et 2023

Les émissions extraterritoriales du canton de Vaud ne sont officiellement inventoriées que depuis 2015. Elles incluent des données concernant la consommation de biens et services produits hors du canton, l'alimentation importée (hors agriculture vaudoise), la construction (hors production de béton vaudois) et les vols internationaux (1, p.6). Elles contribuent à hauteur de **67% aux émissions totales** (1). Elles sont restées stables durant la période 2015-2023.

Par conséquent, durant cette période, le bilan carbone vaudois démontre une réduction de seulement 5% des émissions totales absolues (1) (se traduisant par une baisse de 15% des émissions par habitant·e). En raison des fortes incertitudes (plus de 30%) (4) liées à l'établissement de l'inventaire des émissions extraterritoriales, **cette baisse des émissions totales absolues ne peut pas être considérée comme une tendance robuste** (1, 4).

Et si on prend 1990 comme année de référence ?

L'année 1990 est celle de référence de calcul des émissions de GES à l'international. Il est donc nécessaire d'avoir des données pour cette année afin de permettre des comparaisons entre cantons et entre Etats. Toutefois, aucune valeur n'existe pour les émissions de GES de 1990 du canton de Vaud. L'administration a donc estimé les émissions territoriales vaudoises de 1990 à partir de données pour la Suisse, corrigées pour intégrer les différences de population (4, p.12). Or, cette approche ne peut pas être utilisée pour estimer les émissions extraterritoriales car les données publiées par l'Office fédéral de la statistique (OFS) ne couvrent que la période 2000-2024 (5).

Les seules données permettant de comprendre l'évolution des émissions extraterritoriales depuis 1990 proviennent du Global Carbon Budget Project, reprises sur le site Our World in Data (OWID) (6). Elles concernent la Suisse mais ne peuvent pas être directement combinées avec les données de l'OFS du fait de différences méthodologiques comme les modèles économiques appliqués, le périmètre de GES considéré (CO2 hors autres GES) et l'exclusion de l'aviation. Néanmoins, les données OWID sont fiables et représentatives de l'évolution des émissions suisses durant la période 1990-2023. Dans le Tableau 1, une estimation des émissions du canton de Vaud est présentée, basée sur les données OWID suisses corrigées pour tenir compte des différences de taille des populations suisse et vaudoise. Cette approche suppose que les émissions d'un·e habitant·e moyen·ne du canton de Vaud sont similaires à celles d'un·e habitant·e moyen·ne de la Suisse.

Tableau 1. Estimation de l'empreinte carbone du canton de Vaud basée sur les données OWID pour la Suisse (tiré de 6).

	1990		2023	
[1]**Emissions (OWID)**	Absolues ([2]*M tCO2*)	Par habitant·e ([3]*tCO2/hab*)	Absolues (*tCO2*)	Par habitant·e (*tCO2/hab*)
Territoriales	3.8	6.5	3.0 (-21%[4])	3.5 (-46%)
Extraterritoriales	3.7	6.3	**8.1** (+119%)	**9.6** (+52%)
Totales	7.5	12.9	**11.0** (+47%)	13 (0%)

[1]Source : Our World in Data (OWID) : Territorial and consumption-based emissions, Switzerland (5) ; [2] M tCO2 = millions de tonnes de CO2 ; [3] tCO2/hab = tonnes de CO2 par habitant·e ; [4] Pourcentage par rapport à 1990.

Les baisses des émissions territoriales absolues et par habitant·e entre 1990 et 2023 mentionnées dans le bilan carbone sont retrouvées. En parallèle, **les émissions extraterritoriales ont plus que doublé (+119%)**. En conséquence, **les émissions totales absolues, correspondant à l'empreinte carbone cantonale, ont augmenté d'environ 50% entre 1990 et 2023**.

En résumé, la prise en compte des données OWID indique que **la forte baisse des émissions territoriales par habitant·e est compensée par la hausse des émissions extraterritoriales.** Ainsi, **l'empreinte carbone par habitant·e apparaît inchangée durant la période 1990-2023**.

Perspectives

Comparaison internationale. L'empreinte carbone du canton de Vaud est **parmi les plus élevées au monde** en raison de ses émissions extraterritoriales. Le Tableau 2 illustre cette réalité. Par exemple, un·e habitant·e moyen·ne dans le canton de Vaud émet plus du double de GES qu'un·e habitant·e moyen·ne en France ou en Suède et 5 fois plus qu'une personne en Inde (cf. Tableau 2).

Les informations discutées dans la section précédente, qui partent des données OWID, suggèrent qu'entre 1990 et 2023, l'empreinte carbone n'a que peu ou pas changé. Les données du bilan carbone vaudois montrent une stagnation des émissions totales absolues à partir de 2015 (1), se traduisant par une réduction d'environ 15% de l'empreinte par habitant·e entre 2015 et 2023 (Tableau 2). Cette tendance est similaire à celles observées pour la Suisse et dans des pays de mêmes niveaux socio-économiques (par exemple: Allemagne, France, USA) mais plus faible que dans d'autres (par exemple: -30% en Suède) (5). Les taux de réduction, comme ceux obtenus dans le canton de Vaud, sont trop faibles pour être compatibles avec les objectifs de réduction de -50% en 2030 et la neutralité carbone en 2050 (7).

Tableau 2. Empreinte GES par habitant·e en tonne de CO2 équivalent par an (tiré de 5). Ordre décroissant depuis les données de 2023.

	2015 (t-CO2 éq/habitant·e)	2023 (t-CO2 éq/habitant·e)
Etats-Unis	19.1	17.0
Canada	16.1	14.5
Canton de Vaud	16.6	14
Suisse	15.0	13.7
Chine	7.7	9.3
Autriche	9.9	9.0
Allemagne	10.7	8.9
Pays-Bas	10.1	8.0
Union Européenne	8.3	7.5
France	7.5	6.6
Suède	8.6	6.2
Brésil	4.8	4.4
Inde	2.3	2.7

Réduire les émissions extraterritoriales. Les émissions de GES du canton de Vaud diminuent lentement, dû principalement à une baisse des émissions territoriales (1). Pour réduire son impact climatique, **il apparaît impératif de s'attaquer aussi aux émissions extraterritoriales qui déterminent à raison de deux tiers l'empreinte carbone du canton.** Il est souvent argumenté que baisser les émissions extraterritoriales dépend de mesures mises en place à l'étranger. Pourtant, bien que certains pays exportateurs, comme ceux de l'Union Européenne, décarbonent leurs activités de production à une vitesse supérieure de celle de la Suisse (7), cet effet de réduction ne se répercute pas sur les émissions extraterritoriales vaudoises. Trouver des solutions pour diminuer les émissions extraterritoriales, notamment en soutenant un approvisionnement et une consommation locale et plus sobres, est donc nécessaire pour réduire l'impact climatique du canton.

Leviers et mesures du Plan climat 2ème génération. Dans le rapport du bilan carbone 2023, des pistes de leviers sont proposées pour réduire les émissions extraterritoriales : réduction des vols en avion, diminution du gaspillage, réparation et partage d'objets, consommation de produits alimentaires locaux (voir annexe). L'économie circulaire, la réduction des besoins en construction ainsi que la limitation des surfaces dédiées à l'habitation et aux services sont également invoquées. Toutes sont liées à une consommation plus sobre qui demande des changements structurels et individuels majeurs dans des conditions assurant une transition juste[2]. Or, **il n'y a que peu de mesures concrètes et ambitieuses dans le Plan climat de 2ème génération qui accompagnent et stimulent cette transformation** (8). Actuellement, le contre-projet du Conseil d'État sur l'initiative du Mormont (accepté en 2025) (10) ancre le principe de l'économie circulaire et de l'usage de matériaux de construction respectueux de l'environnement dans la Constitution vaudoise. La loi cadre sur la Durabilité et le Climat (LCDC), en consultation publique du 18 mars au 18 juin 2026 et bientôt en Commission puis devant le Grand Conseil, (9) devrait aborder certains éléments pertinents pour la réduction des émissions extraterritoriales, comme l'économie circulaire et la sobriété. **Les impacts réels de ces changements constitutionnel et législatif sur les émissions totales de GES du canton doivent encore être confirmés.**

[2] Selon Durabilitas, la transition juste est "un processus de transformation vers la dignité pour toutes et tous au sein des limites planétaires. Ce processus vise à identifier, évaluer et réduire autant que possible les risques de transition et de non-transition et place les droits sociaux et la participation au cœur des politiques environnementales."

Références

1. Bilan des émissions de gaz à effet de serre 2023 du canton de Vaud: émissions territoriales et extraterritoriales (2026).
2. Comment l'empreinte climatique augmente avec le revenu: Factsheet (2024)
3. Émissions de CO2 du canton de Vaud en 2030 : différentes études, différents résultats? (2026)
4. Note méthodologique Bilan des émissions de GES 2023 (2026)
5. Indicateurs de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre en Suisse (2026)
6. OWID data Switzerland
7. Coup de projecteur sur le climat suisse Aperçu de l'évolution, des conséquences et des possibilités d'action
8. Plan Climat Vaudois 2e génération
9. Avant projet de loi cadre sur la durabilité et climat (LCDC)
10. Exposé des motifs sur l'Initiative populaire "Sauvons le Mormont" et son contre-projet : Préavis du Conseil d'Etat et EMPD et Projet de modification de la LPrPNP et Projet de décret modification PDCar - Texte adopté par CE - EMPD Crédit d'investissement pour financer le réemploi des matériaux

Merci aux relecteur·ices : Ella-Mona Chevalley (Chargée d'évaluation et de mobilisation, OK Climat), Théo Milliez (Ingénieur en environnement EPF), Caroline Lot (chargée de communication, Objectif Climat Vaud), Marc Schlesser (bénévole cercle politique, Objectif Climat Vaud), Brigitte Nicod (bénévole cercle politique, Objectif Climat Vaud).